

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier se propose d'évaluer si la crise financière a été un frein aux actions en faveur du développement durable et de recenser les récentes initiatives les plus significatives en ce domaine, en examinant successivement la situation du secteur du développement durable, les dernières actions des normalisateurs internationaux et les dernières actions nationales.

GENERALITES SUR LA SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DU COTE DE LA PROFESSION

SERVICES FOURNIS PAR LES CABINETS DE COMPTABILITE PERFORMANCE DU SECTEUR DES SERVICES LIES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Selon les résultats d'interviews réalisés en avril 2009, la demande de services relatifs au développement durable demeure stable dans un grand nombre des pays européens, en dépit des effets de la crise financière.

Les missions relatives aux rapports sur le développement durable continuent de susciter l'intérêt des très grandes entreprises, même si les autres domaines de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) accusent un certain ralentissement. Les cabinets de services professionnels ne paraissent pas perturbés par des fluctuations de la demande en la matière. Ils continuent de développer leur structure dans le domaine du développement durable en conformité avec la stratégie à moyen et à court terme qu'ils ont arrêtée. Des cabinets comme PwC ont récemment multiplié leur personnel spécifiquement détaché à ce créneau (voir ci-après) ; KPMG renforce également ses efforts sur les missions de développement durable.

Globalement, en dépit de la récession, il n'y a pas eu de baisse de la demande de missions d'assurance sur les rapports développement durable. Une certaine régression a été observée uniquement pour la demande de missions de conseil portant sur l'élaboration de la stratégie et le changement climatique. Ici la crise financière a fait sentir ses effets, bien que la plupart des sociétés concernées parlent plus de report de missions que d'annulation sine die.

International Accounting Bulletin – N° 446 – 30 avril 2009

STRATEGIES MISES EN ŒUVRE : LES CABINETS COMPTABLES MULTIPLIENT LES ACTIONS EN VUE DE DEVELOPPER LES SERVICES EN DEVELOPPEMENT DURABLE

La détérioration des conditions économiques n'a pas dissuadé les grands cabinets comptables d'investir plus avant dans les services "verts" : tel est le cas de PricewaterhouseCoopers et de KPMG.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers RU a développé sa branche développement durable et changement climatique via l'embauche de cadres supérieurs et l'acquisition de cabinets de consultants. Malcolm Preston, associé chez Price depuis 1996, est devenu directeur de cette branche fin 2008. Associé en charge des questions fiscales, Mark Schofield a récemment été désigné à la tête du réseau international PwC sur le développement durable et les changements climatiques, qui a par ailleurs intégré dans ses rangs

trois nouveaux associés. En janvier 2009, PwC s'est porté acquéreur de Sustainable Finance Limited, un cabinet de conseil international axé sur la gestion du risque social et environnemental dans le secteur financier. Il a par ailleurs embauché dix experts en stratégie et développement de politiques en matière de développement durable.

L'ensemble de ces initiatives traduit l'objectif de PwC d'ancrer les questions de développement durable dans ses compétences professionnelles fondamentales d'ici trois à cinq ans. Sa démarche consiste à intégrer certains experts dans le traitement des compétences de base et à modifier l'axe des compétences fondamentales.

PricewaterhouseCoopers fournit des services de développement durable depuis 17 ans environ. Il a commencé par conseiller ses clients sur les questions de due diligence, d'assurance et de communication. Depuis deux ans, notant l'omniprésence des questions autour du développement durable, PwC s'est plus spécifiquement investi dans la construction d'un département spécialisé sur ce thème. Il est passé de 20 personnes à une centaine aujourd'hui et fait intervenir ses équipes dans 4 domaines :

- l'assurance sur la présentation d'informations relatives au développement durable,
- les travaux liés au marché carbone et aux échanges de permis de polluer,
- l'analyse de cycles de vie,

Même si la crise a pénalisé la demande de ces services au cours des derniers mois, le secteur des services financiers reste très porteur, les sociétés de ce secteur ayant besoin de travaux tant au niveau du risque environnemental, que pour la réputation et l'éthique. Ce afin de garantir que le capital n'est pas investi dans des projets où le risque est trop élevé. Le secteur public également est un secteur où la demande est restée forte, car les services gouvernementaux demeurent fortement engagés sur le plan du développement durable, indépendamment de la situation de l'économie.

International Accounting Bulletin – N° 444 - 31 mars 2009

PUBLICATION DE KPMG UK SUR LA COMPTABILISATION DU CO²

KPMG apporte sa contribution au développement durable avec la publication d'un ouvrage, intitulé « Accounting for carbon », consacré aux questions de comptabilité et de communication d'information que les

entreprises impliquées dans le marché des permis d'émission de gaz à effet de serre vont devoir traiter dans leurs états financiers. L'ouvrage répartit les entreprises en plusieurs catégories (les émetteurs au niveau de l'Union européenne et du Royaume-Uni, les créateurs, les négociants et les investisseurs). Il examine la façon dont les méthodes comptables peuvent exercer un impact sur les résultats financiers de chaque groupe. Une liste de contrôles est annexée pour aider les entreprises à repérer les domaines requérant leur attention.

L'échange de titre d'émission de CO² est un marché en pleine expansion, les recherches de l'analyste New carbon Finance indiquant qu'il a pratiquement doublé en volume l'année passée et qu'il devrait, malgré le ralentissement de l'économie, encore croître de 27 % en 2009. L'ouvrage de KPMG fait observer qu'il y a une totale absence de recommandations comptables faisant autorité depuis l'abrogation d'IFRIC 3 (Droits d'émission) en juin 2005, ce qui a donné lieu à une grande diversité des traitements comptables utilisés. Il fait aussi observer qu'en dépit de ce retrait d'IFRIC3, différentes clauses des normes IFRS existantes offrent des indications utiles et applicables pour leur comptabilisation.

The Accountant - N° 6059 – Février 2009

LE POINT DE VUE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) finalise la publication de 5 documents destinés à informer ses membres sur les questions comptables de base relatives au développement durable.

LES RAPPORTS DEVELOPPEMENT DURABLE EMIS PAR LES ENTREPRISES, BAROMETRES DE LA SITUATION ECONOMIQUE

EN EUROPE - LES RAPPORTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE SONT SUR LA BRECHE

De nombreux pays européens ont enregistré en 2008 une baisse des rapports sur le développement durable. Dans le même temps, les experts soulignaient l'importance des rapports non-financiers comme moyens de satisfaire aux futures obligations réglementaires et aux besoins des investisseurs. Le troisième rapport annuel de l'European Sustainability Reporting Association (ESRA) présente un bilan actualisé sur les rapports développement durable parus dans 16 pays européens. Ce rapport indique que le nombre de rapports développement durable publiés par les sociétés demeure stable dans 5 pays et augmente dans 6 autres. Bien qu'en général, les cabinets de comptabilité ne participent pas à la préparation de ces rapports, ils fournissent des missions en rapport avec ceux-ci, notamment par l'expression d'une assurance et les conseils de stratégie. Leur popularité constitue donc un bon indicateur de la progression dans ce secteur de services. Seules la Finlande, l'Irlande, l'Italie et la Pologne enregistrent une baisse du nombre des rapports sur le développement durable.

Ces derniers font l'objet d'opinions de différentes organisations européennes, notamment la Commission européenne, l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif), le Global Reporting Initiative et la FEE. Le responsable d'Eurosif est favorable à une régulation à l'échelle européenne des facteurs de risque environnemental, social et de gouvernance (ESG).

The Accountant – N° 64 - Mars 2009

AUX ETATS-UNIS - LES RAPPORTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AFFECTES PAR LA CRISE

Selon les résultats d'une enquête récente effectuée par Fargo/Wells, la majorité des entreprises consultées poursuivent leurs efforts en matière environnementale, même si beaucoup d'entre elles (un tiers) disent que la détérioration des conditions économiques a affecté leurs plans. 17 % déclarent que leur entreprise fait "très peu, voire rien du tout" pour la protection de l'environnement. Un des arguments les y conduisant étant leur conviction que leurs clients ne sont pas désireux de payer pour des biens et marchandises propices à l'environnement. Ils sont désormais 70 % à invoquer cet argument, contre 37 % en avril 2007.

Néanmoins, l'enquête montre que de nombreux entrepreneurs sont activement impliqués dans les activités "vertes". Au cours des 12 derniers mois, près de 90% des entreprises interrogées ont participé à des actions de recyclage. Et 77% des entreprises ont fait le choix de produits favorables à l'environnement. Pour eux "agir vert" fait partie d'une

Deux documents traitent de la présentation de ces informations et des instruments économiques ; trois autres, dont un encore au stade de projet définitif, concernent la gouvernance et les questions de comptabilité. KPMG et Accountability participent à ce projet. Selon l'ACCA, il existe toute une série de nouvelles règles et lois qui vont aller en se multipliant au cours des prochaines années. L'exemple type est l'adoption de la nouvelle législation sur le changement climatique au Royaume-Uni qui a été adoptée en novembre 2008. Dans ce contexte, le gouvernement britannique lance un programme d'engagement de réduction des émissions de CO² qui va avoir une incidence sur 5 000 entités. Il émerge par ailleurs un ensemble de plans relatifs aux permis de polluer qui arrivent sur le marché dans différents pays. Tous ces dispositifs ont besoin de professionnels comptables pour les évaluer et les vérifier. Ce sont de véritables opportunités de missions pour les professionnels. Ce dont l'ACCA entend bien faire profiter ses membres en leur donnant les moyens logistiques et documentaires de s'y préparer. Dans le cadre de ses activités en matière de développement durable, l'ACCA publie également un document résumant les points relatifs au développement durable qui sont inclus dans sa qualification professionnelle. Il a aussi mis en place un micro site Internet consacré exclusivement aux questions de développement durable et de changement climatique.

stratégie à long terme, qui favorise à la fois la protection de l'environnement et l'amélioration des résultats financiers de l'entreprise.

SmartProsNewsletter – 20 avril 2009

LES ACTIONS DES NORMALISATEURS INTERNATIONAUX

IASB

TRAVAUX DE L'IASB SUR LA COMPTABILISATION DES PERMIS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Il n'existe aucune recommandation officielle au niveau international sur le mode de comptabilisation des permis d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre des systèmes d'échanges. IFRIC 3 (Droits d'émission) a en effet été abrogée en juin 2005 par l'IASB suite à un défaut de symétrie entre la comptabilisation, l'évaluation du permis de polluer et l'obligation d'émission. L'IASB a depuis inscrit ce sujet à son programme de travail et lors de sa réunion de mars 2009, il a décidé que les permis ou autorisations devaient être comptabilisés comme des actifs et valorisés à leur juste valeur. Toutefois, le Board de l'IASB n'a pas pu trouver d'accord sur la façon dont le crédit provenant de la comptabilisation de l'actif devait être traité (revenu ou passif lié à une obligation de performance). Ce sujet fera l'objet de discussions lors de ses prochaines réunions. Dans l'attente, les participants concernés sont laissés sans directive précise et il en

résulte déjà une très large variété de pratiques divergentes.

Journal of Accountancy – N° 7 - Juillet 2009

L'IASB COLLABORE AVEC LE FASB SUR LA QUESTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Les systèmes d'échange de droits d'émission de gaz à effets de serre sont des mécanismes axés sur le marché, et qui peuvent réduire les coûts de conformité aux règlements visant à contrôler les émissions de polluants.

Les utilisateurs d'états financiers exigent de plus en plus d'informations transparentes sur les résultats financiers liés aux émissions polluantes. Néanmoins, les efforts entrepris conjointement par l'IASB et le FASB pour fournir des directives comptables définitives ont jusqu'à présent échoué. Les deux organismes comptent toutefois publier une norme définitive en 2010.

Journal of Accountancy – N° 7 - Juillet 2009

IFAC - ELABORATION D'UN CADRE DE REFERENCE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE – AVRIL 2009

Le comité PAIB a élaboré, concernant le développement durable, un cadre de référence devant permettre d'aider les professionnels comptables et leurs organismes professionnels à intégrer un mode durable de réflexion et de fonctionnement dans l'ensemble de leurs processus. Ce référentiel illustre notamment la façon dont un engagement durable peut contribuer à améliorer les produits ou les services d'une organisation, motiver son personnel, abaisser ses coûts et relever sa réputation. Il se base sur quatre points de vue :

- la stratégie d'entreprise,
- la gestion interne,
- les investisseurs financiers,
- les autres parties prenantes.

Il encourage l'introduction d'un dirigisme durable dans tout le cycle de gestion, de la prise de décision et son exécution jusqu'au rapport de performance destiné aux parties prenantes. Enfin il prend acte de trois points :

- la viabilité économique,
- la responsabilité sociale et la responsabilité environnementale,
- leur inter-connectivité.

Pour toute information complémentaire : www.ifac.org/PAIB

IFAC – Communiqué de presse

FEE - RAPPEL DES ACTIONS PASSES ET RECENTES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE INTERNE CHARGÉE DES QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La FEE a restructuré ses activités en matière de développement durable afin de jouer un rôle plus proactif dans ce domaine. En décembre 2006, elle a mis en place une nouvelle structure composée de trois instances principales :

- un panel consultatif (Sustainability Advisory Panel) regroupant des experts externes à la profession ;
- un groupe doctrinal en matière de développement durable (Sustainability Policy Group) traitant des

questions politiques, méthodologiques et stratégiques;

- un groupe de travail Développement durable (Sustainability Working Group), chargé d'assurer les travaux techniques.

TABLE RONDE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE SECTEUR PUBLIC

La FEE a organisé le 8 juillet à Bruxelles une table ronde sur le thème « développement durable et secteur public », afin de déterminer les façons dont

les pratiques de développement durable pouvaient être améliorées dans le secteur public. Parmi les questions abordées figuraient les indicateurs non-financiers, l'impact de la crise, les marchés publics et la communication financière sur le développement durable.

FEE – Communiqué de presse – 9 juillet 2009

PUBLICATION DE QUATRE PRISES DE POSITION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La FEE considère qu'elle doit faire partager la stratégie qu'elle préconise en matière de développement durable et a donc publié quatre prises de position, concernant :

- la contribution de la profession comptable ;
- l'internationalisation des coûts ;
- l'information non-financière ;
- les parties prenantes multiples: les équipes multidisciplinaires.

L'ensemble de ces documents note l'urgence du sujet développement durable et le rôle essentiel que les professionnels comptables peuvent jouer en la matière afin d'aider à traduire et rendre opérationnel le concept général de développement durable, tant au niveau de la formulation d'une stratégie que de l'amélioration des procédures et de l'évaluation de la performance.

FEE – Communiqué de presse – 18 janvier 2009

LA FEE ET EUROSIFF* S'EMOBIILISENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Forts du succès enregistré par la table ronde sur les informations portant sur le thème du développement durable « Sustainability Disclosure », accueillie par le Parlement européen le 29 avril 2009 sous le parrainage conjoint, d'EUROSIF et de la FEE qui publient un appel en faveur d'initiatives visant à renforcer l'importance stratégique des informations sur le développement durable afin de permettre la publication d'une information financière plus complète et significative. Ils considèrent que dans le climat actuel de crise financière, une plus grande transparence en matière de développement durable est d'un intérêt capital pour reconstruire la confiance dans les affaires. Les investisseurs exigent en effet de plus en plus d'informations détaillées sur des sujets non financiers qui leur permettent d'appréhender les risques et les opportunités configurant l'avenir de l'entreprise.

Le document peut être téléchargé sur les sites de la FEE : www.fee.be et d'Eurosif : www.eurosif.org.

* NdT : Créé à l'initiative de cinq Forums européens pour l'investissement responsable, (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni) avec le soutien de la Commission Européenne, l'Eurosif, Forum Européen pour l'Investissement Responsable et Durable, est un réseau européen de promotion et de développement de l'investissement socialement responsable (ISR).

FEE – Communiqué de presse

PUBLICATION DE 5 DOCUMENTS DE POLITIQUE EN JUILLET 2009

La FEE souhaite faire partager sa stratégie concernant le développement durable en publiant cinq textes qui expriment sa position par rapport au développement durable, à la crise financière et à la communication financière. Trois textes concernent spécifiquement le développement durable :

"Embedding Sustainability into Corporate Governance" - La FEE considère que les mécanismes de gouvernement d'entreprise doivent évoluer afin de s'adapter aux mutations de la dynamique induite par les actions de développement durable, en abordant notamment les questions de responsabilité en matière de développement durable ayant un impact sur les objectifs de l'entreprise et ses autres activités. Les entreprises doivent relever le défi stratégique qu'implique le développement durable à long terme et ancrer ses enjeux au sein même de leurs structures de gouvernance.

"Carbons Emissions Information" - La FEE rappelle que les émissions de CO² sont au cœur d'un débat qui couvre de nombreux aspects entretenant tous un lien avec les professionnels comptables. Or, la demande croissante d'informations sur les émissions carbone par les utilisateurs des rapports sociaux n'est qu'en partie satisfaite. Les émissions de CO² ne font pas encore l'objet de normes comptables, ni de présentation de l'information financière formelles. De même, les procédures d'assurance en matière d'information sur le CO² ne sont pas encore formalisées. La tendance actuelle dans ce domaine est fragmentée et l'information fournie est en conséquence très lacunaire en matière d'évaluation et de comparabilité de la performance et de conformité à la réglementation.

La FEE considère que les normalisateurs internationaux, à savoir l'IASB et l'IAASB, ont un rôle directeur essentiel à jouer dans l'élaboration de normes et de recommandations dans ce domaine et elle compte user de son influence pour les aider dans cette démarche, notamment en ce qui concerne les protocoles de mesure, les paramètres de communication et les modèles d'expression d'assurance. A moyen terme, elle envisage de jouer un rôle significatif dans la mise au point de recommandations sur les questions spécifiques relatives au développement durable qui devront être intégrées dans le programme d'étude normal et dans le programme de formation continue des professionnels comptables.

"Towards a Sustainable Economy: the Contribution of Assurance" - La FEE rappelle l'importance de l'assurance exprimée par un professionnel indépendant, agissant sous la supervision d'un système d'assurance qualité, pour renforcer la crédibilité d'une information publiée par un organisme. Elle appelle une action de l'IFAC afin de développer une norme générale sur l'assurance en matière de développement durable. Selon la FEE, l'IAASB doit sérieusement envisager d'élargir le champ de ses normes dans ce domaine afin de refléter au plus près les demandes du marché. Elle invite les normalisateurs à développer des critères adaptés suivant les différents domaines impliqués par le développement durable qui nécessitent l'expression d'une assurance indépendante.

Un quatrième texte concerne la crise : "Shaping a Sustainable Economy". Dans ce texte, la FEE déclare que la crise financière actuelle illustre la défaillance des marchés à reconnaître que la réflexion à court terme risque d'occasionner des problèmes patrimoniaux à long terme. Cette crise fournit l'occasion d'adapter les pratiques et les méthodes encourageant la réflexion sur le long terme, sans laquelle l'Union européenne ne saurait parvenir à son objectif affiché d'être un pôle d'excellence en matière de développement durable. Pour la FEE, il est indispensable de créer un monde qui fait du développement durable la pratique prioritaire et usuelle. Pour y parvenir, il faudra non seulement se conformer aux régulations gouvernementales mais aussi poursuivre des opportunités stratégiques, en se focalisant en permanence sur un équilibre entre considérations financières et exigences de développement durable pour toutes les parties prenantes.

Enfin, le cinquième texte aborde les questions de communication financière : "Future Approach to Setting Global Financial Reporting Standards". Dans ce texte, la FEE déclare que si la stratégie de convergence mise en place par l'IASB a fourni de bons résultats depuis sa création en 2000, elle considère que désormais, l'IASB doit modifier sa stratégie et la concentrer exclusivement à l'élimination des divergences entre les IFRS et les autres normes. La FEE considère que le G20 doit presser l'IASB de faire usage de l'expertise de haute qualité en matière de normalisation existante de par le monde, notamment la compétence du FASB et de l'EFRAG, pour œuvrer à la élaboration de nouvelles solutions globales

L'ensemble de ces textes peuvent être consultés sur le site: www.fee.be/publications

FEE – Communiqués de presse - 17 juillet 2009

LES ACTIONS NATIONALES

AUSTRALIE - UN PLAN DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO₂

Le gouvernement australien publie un projet de loi mettant en œuvre un plan de réduction des émissions de CO₂ qui sera applicable à compter du 1er juillet 2010. Selon ce projet, les entreprises ayant des installations dans certains secteurs (énergie, transport) et qui sont à l'origine de l'émission de plus de 25 000 tonnes d'équivalent carbone seront tenues de céder un permis d'émission pour chaque tonne d'équivalent CO₂ produits en une année. La loi mettra en place un système 'cap and trade' scheme (système de plafonnement et d'échange). Il s'ensuivra un système d'échange de quotas d'émission dans le cadre duquel le gouvernement fixera le volume des émissions autorisées et où le marché fixera le prix des permis d'émission selon l'offre et la demande effective. Ce système comporte différentes implications comptables :

- concernant la réévaluation des modèles de dépréciation, la nouvelle loi risque d'affecter l'évaluation de la somme récupérable ;
- concernant les provisions et les passifs éventuels, la loi risque d'avoir un impact sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions, par exemple les provisions pour réhabilitation de sites de rebut ;
- elle pose également la question de l'impact des clauses carbone contractuelles sur l'évaluation des chiffres dérivés et des instruments de couverture, des informations fournies sur les ajustements importants et les incertitudes liées aux estimations.

IAS Plus – 15 avril 2009

CANADA - LES INVESTISSEURS VEULENT DES INFORMATIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ICCA a publié un document, intitulé "Améliorer son rapport de gestion : Informations à fournir sur le changement climatique", destiné à aider les entreprises à fournir des informations utiles aux investisseurs et aux autres parties prenantes. Selon l'ICCA, le rapport de gestion doit permettre aux investisseurs de bien cerner la perception que les dirigeants sociaux ont des incidences actuelles et potentielles des changements climatiques, ainsi que de la réglementation qui s'y rapporte, sur leur entreprise et des mesures qu'ils y apportent

La publication de l'ICCA comporte cinq parties :

- Les enjeux du changement climatique pour les entreprises
- Ce que les investisseurs veulent savoir sur le changement climatique
- L'élaboration des informations sur le changement climatique fournies dans le rapport de gestion
- L'organisation et la présentation des informations
- La surveillance de l'intégrité des informations sur le changement climatique fournies.

Il peut être consulté sur le site de l'ICCA : www.cica.ca

CA Magazine – Février 2009